



PORT DU HARNAIS SUR SITE EQUIPE

OBJECTIF

Utiliser et évoluer en toute sécurité avec un harnais et des systèmes anti-chutes, de façon occasionnelle ou régulière lors de travaux et/ou accès en hauteur sur des sites équipés, après en avoir acquis les connaissances techniques.

CONTEXTE

Le harnais de sécurité est un E.P.I (Equipement de Protection Individuelle) de classe III, contre le risque grave ou mortel. Son utilisation est soumise notamment à l'article R4323-104 du code du travail ainsi qu'au décret du 1^{er} Sept. 2004 qui stipule que «les travailleurs doivent recevoir une formation adéquate au port du harnais et qui doit être renouvelée aussi souvent qu'il est nécessaire...»

PUBLIC

Personnel utilisant un harnais, même occasionnellement pour effectuer un travail en hauteur.

CONTENU

Module théorique

Réglementation du travail en hauteur, accidentologie liée aux chutes, prépondérance des protections collectives, connaissance des équipements de protection individuelle, notions clés (tirant d'air, facteur de chute, résistance du matériel, traumatologie), maintenance des EPI, test d'évaluation théorique (QCM).

Module pratique

Présentation et vérification des EPI avant utilisation, mise en place du harnais et tests, utilisation des différents systèmes d'arrêt des chutes, utilisation des différents ancrages, reproduction de situations de travail selon le métier des stagiaires, atelier en autonomie : vérifier l'adaptation du comportement et du choix de matériel au terrain.

METHODE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques

EVALUATION

Examen de fin de stage pratique et théorique avec validation des acquis
Attestation de présence et de réussite (valide 3 ans)

PRÉREQUIS

+ de 18 ans, connaissance de la langue française nécessaire, être apte médicalement

NOTA

- 6 stagiaires par session
- Recyclage préconisé tous les 3 ans